

# COMPTE RENDU DE LA REUNION

## du 21 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-et-un septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de LAVAU SUR LOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian.

**Etaient présents :** BIGUET Christian, TRAMIER Claire, GAUTIER Maryline, BODINEAU Romuald, MOINAUD Hervé, CROSSAIS Magali, PERONO Patrice, CHAPOUX Catherine, SEGRÉTAIN Calésia.

**Etaient absents excusés :** SAPHORE Ghislaine, ARDEOIS Jean-François (procuration MOINAUD Hervé), LORINQUER Christian (procuration BIGUET Christian)

Madame GAUTIER Maryline a été élue secrétaire de séance et en a accepté les fonctions.

---

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 29 juin 2018.**

Le compte-rendu de la réunion est approuvé à la majorité (1 abstention) des personnes présentes.

Monsieur le Maire demande à rajouter trois points à l'ordre du jour :

- La résiliation du contrat qui nous lie au CDG,
- Urbanisme : demande de participation financière,
- Devis de travaux.

### **Travaux d'aménagement de l'entrée du cimetière**

Monsieur Romuald BODINEAU, adjoint au Maire, en charge du cadre de vie, informe l'assemblée que les membres de la commission ont travaillé sur la problématique d'accès aux emplacements des sépultures pour les camions. Ils ont étudié la possibilité de créer une ouverture sur le côté sud du cimetière, ou l'agrandissement de l'entrée actuelle. Des devis ont été demandés.

L'ouverture du mur côté Sud avec l'installation d'un portail impliquerait l'achat d'une partie de parcelle pour y accéder, avec frais de notaire, le déplacement du jardin des souvenirs ainsi que quelques tombes pour laisser le passage aux camions, et n'éviterait pas la restauration du portail de l'entrée actuelle. Après étude des différents devis, la commission préconise la restauration de l'entrée principale, à savoir l'élargissement de l'entrée par le déplacement d'un poteau, la modification et la restauration du portail, et quelques travaux de terrassement.

La Société HAREL Rénovation propose le meilleur prix.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- l'agrandissement de l'entrée actuelle avec la société HAREL Rénovation,
- l'attribution d'un budget de 11 000 € HT.,
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **Eglise : mise en place d'un second paratonnerre**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'obligation d'installer un second paratonnerre sur l'église, afin que celle-ci soit aux normes. En effet, chaque année, une inspection est faite et il est préconisé l'installation d'une deuxième descente paratonnerre et une amélioration de la première prise de terre. Les travaux seraient effectués par l'entreprise spécialisée BODET, pour un montant 4800 € H.T., à effectuer en même temps que les travaux d'aménagement du bourg.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'attribution d'un budget de 4800 € H.T. pour la mise en place d'un second paratonnerre par l'entreprise BODET, et autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **Sécurité routière : pose d'un plateau surélevé et convention avec le Département**

Suite à la décision du conseil municipal du 2 juin 2017, de placer un plateau surélevé à Plaisance, Monsieur Romuald BODINEAU a rencontré Monsieur Arnaud ANDRÉ des services du Département et a affiné le projet. Le plateau aura une emprise au sol de 14m sur la totalité de la largeur de la route. Il sera nécessaire d'installer une série de panneaux pour la signalisation de l'endroit, 50m avant et après le plateau, des 2 côtés, ainsi qu'un marquage au sol à la peinture.

Le coût global de l'opération est estimé à 9000 € H.T.

Il est nécessaire de signer une convention d'occupation avec le Département, l'entretien de l'ouvrage étant à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'attribution d'un budget de 9000 € H.T. pour la mise en place d'un plateau surélevé et sa signalisation, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département, ainsi qu'à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **Protection sociale complémentaire pour les agents**

Suite à la décision de la commune le 6 avril dernier de se joindre à la consultation par le Centre de Gestion en vue de souscrire une convention de participation pour le risque prévoyance complémentaire, cinq propositions ont été reçues et étudiées au regard des critères retenus. A l'issue de cette étude, il a été décidé d'attribuer l'offre au groupement formé par l'assureur A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM, pour des taux identiques à ceux pratiqués avec la dernière convention.

Les membres du conseil municipal, après délibéré :

- décident de faire adhérer la commune à la convention de participation prévoyance proposée par le centre de gestion et dont l'assureur est A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM,
- disent que la participation financière mensuelle par agent sera de 14.54 € bruts,
- autorisent, Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## Mise à jour du tableau des effectifs

Considérant la nécessité de réaffectation de temps de travail suite à la suppression des TAP et aux nouveaux horaires de l'école, et que le poste d'adjoint technique à temps non complet de 8h37 est supprimé au profit d'une entreprise de services au 1er septembre 2018, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter comme suit le tableau des emplois de la commune de Lavau-sur-Loire, avec 8 postes permanents d'agents titulaires ou non titulaires et 2 postes non permanents avec effet rétroactif au 1er septembre 2018 :

Emplois permanents (titulaires/stagiaires)	
Temps complet	
Adjoint animation	1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2
Temps non-complet	
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe (32h00mn)	1
Adjoint technique (21h04mn)	1
Emplois permanents (non titulaires : CDI ou CDI sable = CDD de 3 ans max. passant en CDI sous 6 années / - de 17h30/semaine)	
Temps non-complet	
Adjoint animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe (3h00mn)	1
Adjoint technique (8h37mn)	0
Adjoint technique (11h27mn)	1
Rédacteur (17h15mn)	1
Emplois non-permanents (non-titulaires / CDD => renfort)	
Temps non-complet	
Adjoint animation (22h04mn) – 01/09/2018 > 31/08/2019	1
Adjoint technique (27h37mn) – 01/09/2018 > 31/08/2019	1
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>

10 agents pour un équivalent temps plein de 6 environ.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide, à l'unanimité de valider ce tableau des effectifs, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

## Liaison cyclable entre Couëron et Saint-Nazaire – validation du tracé

Le principe du tracé de l'itinéraire cyclable entre Couëron et Donges, première séquence qui mènera à terme les cyclistes jusqu'à Saint-Nazaire, a été approuvé par la commission permanente du Département le 2 juillet dernier.

Une proposition de tracé qui impacterait deux parcelles privées avec un accord de principe de la part des exploitants, et qui nécessiterait la création d'une passerelle pour franchir l'étier du Syl est présentée aux membres du conseil municipal.

Ce tracé respecterait l'activité agricole. La piste ou la bande cyclable sera à créer. Le revêtement est à finaliser.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le projet de tracé proposé le 5 juillet 2018,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents, et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **Enquête publique Société ARETZIA à Paimboeuf**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'ouverture d'une enquête publique depuis le 5 septembre jusqu'au 5 octobre 2018 sur la demande formulée par la société ARETZIA en vue d'exploiter un centre collectif de traitement d'effluents industriels à Paimboeuf, 13 rue Ferréols Prézelin.

Les conseillers sont invités à consulter le dossier sur le site de la Préfecture de la Loire-Atlantique et à donner leur avis.

## **Rupture de la convention avec le centre de gestion pour le traitement de la paie**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil leur décision du 27 mars dernier de signer une convention avec les services de la communauté de commune Estuaire et Sillon pour la sous-traitance du traitement de la paie et du service RH des agents de la commune. La convention prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il est nécessaire de résilier la convention qui nous lie avec le centre de gestion pour la confection de la paie.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide, à l'unanimité la résiliation de la convention qui nous lie avec le centre de gestion pour la confection de la paie, et autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **Travaux d'entretien de parcelles communales**

Suite à la décision du conseil municipal du 29 juin dernier, certaines parcelles communales ont été entretenues, notamment au carrefour de l'Orme qui a été défriché. Il conviendrait maintenant, après y avoir déposé du remblai, de le niveler. Quant au devis du chemin le long de la RD vers Donges, il n'a pas été validé ; une autre solution a été préférée.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'attribution d'un budget de 1440 € TTC pour les travaux de nivellement par l'entreprise TOUBLANT.

## **Urbanisme – demande de participation financière**

Une demande de CUB a été déposée pour la réhabilitation d'un bâtiment ancien. Cette demande a été refusée pour motif de nécessité de travaux à la charge de la commune pour une extension de réseau électrique.

Le pétitionnaire étant d'accord pour inclure ces frais dans le prix de vente, la commune n'est plus obligée de prendre en charge les frais de raccordement.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'accord des travaux d'extension du réseau l'alimentation en électricité nécessaire pour alimenter la parcelle dans le secteur de la Bergerie par le SYDELA.

## **INFORMATIONS :**

- ATLANTIC'EAU : Rapport sur le prix et la qualité du service en eau potable en 2017 disponible en mairie ou sur leur site internet.
- Changement de quelques fenêtres et de portes de la mairie effectué.
- PAVC 2017 : les travaux sont en cours.
- Terrain de foot : travaux d'entretien en cours.
- Info migrants : Claire TRAMIER informe les membres du conseil municipal d'une nécessaire sensibilisation des communes hors agglomération nantaise pour qu'elles soient solidaires au problème des migrants en place de Nantes et de réfléchir pour apporter une solution à l'hébergement des migrants ayant reçu l'acceptation de leur demande d'asile. Les membres du conseil missionnent Monsieur le Maire à évoquer le sujet en bureau communautaire.
- Prochains conseils municipaux : 19/10, 16/11 et 14/12/2018.

## **Questions diverses :**

- Eclairage public à réparer rue du port et rue de la mairie, et désherbage.
- Rappel de la demande de fourniture de plaques numérotées à Bel Air.
- Demande de mise à jour du bulletin municipal sur le site internet.

Fin à 23h00.